

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2297

présenté par
M. Pradal et M. Boudié

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« sous le couvert »,

les mots :

« en étant titulaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.